

Réponse au postulat de Mme Florence Germond
« Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial »

Rapport-préavis N° 2018/04

Lausanne, le 8 février 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le postulat de Mme Florence Germond intitulé « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » a été déposé le 20 mai 2009 et renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010¹ pour étude et rapport-préavis.

Ce postulat pose le problème réel des enfants qui débent le premier cycle primaire (ex-école infantine) pratiquement sans connaissances du français, donc avec un déficit cognitif risquant de péjorer leur cursus scolaire. Ce risque s'aggrave proportionnellement avec la précarité économique de la famille. Même si l'école obligatoire met des moyens importants pour pallier ces manques, il n'en demeure pas moins que les enfants concernés débent leur vie scolaire en situation défavorable pour leur développement et leur intégration dans la cité.

Dans une société multiculturelle, préserver la cohésion sociale est un défi permanent. Agir sur les déterminants sociaux de la réussite scolaire par des programmes préscolaires et des structures d'accueil de qualité fait partie intégrante de la politique d'intégration que la Municipalité met en œuvre.

Dans ce contexte, ce rapport-préavis se concentre essentiellement sur les très jeunes enfants et leurs familles dans le cadre de sa politique d'accueil extra familial préscolaire. En effet, la Ville de Lausanne développe depuis plus de 45 ans une politique sociale visant à l'intégration des migrants dans notre cité. Le rapport-préavis N° 2016/33 « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration » répondant au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana, présente, de manière synthétique, les mesures relatives à la promotion de l'intégration sur le plan lausannois, tout en précisant la définition de l'intégration défendue par les autorités communales, définition partagée aux niveaux cantonal et fédéral. De plus, ce

¹ BCC n° 14/II, 2009 – 2010, tome II, pp. 515-516.

rapport-préavis poursuit également l'objectif majeur de consolider, sur le plan institutionnel, les missions du dispositif lausannois d'intégration et de présenter les orientations futures dans ce domaine pour la législature 2016 – 2021.

La Ville de Lausanne dispose d'un instrument de politique sociale et familiale exemplaire grâce à son Réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L), puisque environ 70% des petits Lausannois, âgés de 3 à 4 ans, bénéficient aujourd'hui d'une prestation d'encadrement socioéducatif pensé et structuré leur permettant d'acquérir des compétences langagières et sociales pour débiter leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Vu la priorité donnée aux familles dont les deux parents travaillent et parce que l'insertion professionnelle rémunérée de l'un des parents allophones est de fait plus ardue, les enfants nécessitant des mesures préalables à leur scolarisation sont fréquemment ceux qui ne bénéficient pas d'une prise en charge régulière par le réseau d'accueil de jour.

Ce rapport-préavis, après avoir défini les politiques publiques en jeu, dressé un inventaire de l'existant et posé des bases théoriques, propose :

- d'adapter, dans d'autres quartiers, l'expérience pilote menée à la Borde qui permet l'accueil d'enfants allophones et/ou en situation de risque d'exclusion de 2 ans et demi jusqu'à l'âge d'entrée à l'école et de leurs parents qui n'ont pas accès aux structures d'accueil classique ;
- de soutenir les initiatives des centres de vie infantine qui développent des accueils ciblés les matins entre 9h et 11h30 lorsque les enfants de 1-2P sont à l'école ;
- d'étendre l'attribution des places à d'autres enfants et en particulier aux enfants allophones dont la maman ne travaille pas, suite au constat que dans certains quartiers le besoin en places d'accueil pour les enfants de 3 à 4 ans dont les parents travaillent est résolu ;
- de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents. Ce fonds, doté d'un capital de CHF 50'000.- par année sur trois ans financé par le biais d'une subvention rattachée au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et renouvelable par voie budgétaire, serait administré par le SAJE, en collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), sous la direction du conseiller municipal en charge de la politique d'accueil de jour de l'enfance ;
- d'élaborer un règlement pour la gestion dudit fonds.

La Municipalité propose, pour mettre en œuvre les propositions présentées ci-dessus, de fixer une enveloppe de CHF 350'000.- d'augmentation maximale du budget du SAJE d'ici à la fin de la législature 2016-2021 dont CHF 300'000.- pérennes et CHF 50'000.- ponctuelles sur trois ans. La réponse à ce postulat ne péjore pas le plan de développement classique de l'accueil de jour.

Un soutien aux projets novateurs des structures d'accueil de jour (loi sur l'incitation financière à la création de places d'accueil) auprès de la Confédération ou du Canton sera sollicité dans la mesure du possible.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Table des matières	3
3. Le Réseau-L – Réseau d’accueil de jour de Lausanne	3
3.1 De l’évolution des missions	4
4. Quelques chiffres	5
5. Repères théoriques	5
5.1 Du développement de l'enfant à l'encouragement précoce	6
5.2 Développement du langage	6
5.3 Apprentissage du français et migration	7
5.4 Place des parents pour éviter de faire à leur place	8
5.5 Orientations	9
6. Exemples de projets hors Lausanne	9
6.1 Programme schritt:weise	10
6.2 Primano – Frühförderung	10
6.3 Spielgruppen plus + Schrittweise	11
6.4 Piccolo Voice et Mama Voice	11
7. Offres actuelles à Lausanne	11
7.1 La Borde : Planète Bleue	12
7.2 CVE de Montoie : Accueil parents-enfants (APE)	14
7.3 CVE Zig Zag Zoug : Kimal'é	16
7.4 Institut suisse Jeunesse et Médias 1001 histoires	16
7.5 Association Osons les livres – Place aux histoires	17
8. Réponse au postulat de Mme Florence Germond	17
8.1 Rappel du postulat	17
8.2 Réponse de la Municipalité au postulat	17
9. Cohérence avec le développement durable	18
10. Aspects financiers	18
10.1 Incidences sur le budget d’investissement	18
10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	18
11. Conclusions	19

3. Le Réseau-L – Réseau d’accueil de jour de Lausanne

Le Réseau-L est dirigé politiquement par le conseiller municipal en charge du dossier « accueil de l’enfance » et opérationnellement par le chef du SAJE. Il offre des prestations d’accueil extrafamilial pour les enfants dès la fin du congé maternité jusqu’à la fin de la 6P et élargit celles-ci aux enfants du cycle primaire 7 et 8P par la structure d’accueil familial.

On appelle IPE, institution pour l’enfance, un lieu – communal ou privé subventionné – proposant aux familles qui en font la demande, des prestations de garde par un accueil à la journée, à temps complet ou partiel de leurs enfants.

Dans le champ du préscolaire collectif (enfants âgés de 4 mois à 4-5 ans soit avant l’entrée au cycle initial), les IPE se répartissent comme suit :

- la nursery (NU) qui accueille les enfants dès la fin du congé de maternité jusqu'à l'âge de 30-36 mois. Ce secteur se subdivise en deux sous-groupes :
 - les bébés (BB) de la fin du congé de maternité jusqu'à l'âge de 18-24 mois ;
 - les trotteurs (TR) de 18-24 mois à 30-36 mois ;
- la garderie (GA) qui accueille les enfants de 30/36 mois jusqu'à leur entrée en 1P. Ce secteur est communément appelé *moyens (MY)* ;
- la halte-jeux qui remplit une mission d'accueil dans un but d'intégration et de socialisation pour des enfants de 2 ans et demi à 4-5 ans, dont les parents n'ont pas obligatoirement un besoin de garde lié à leur activité professionnelle.

Dans le champ du préscolaire familial, le Réseau-L dispose d'une structure de coordination de l'accueil familial, l'AMIFA, qui gère environ 300 places d'accueil familial auprès d'une centaine d'accueillantes en milieu familial.

Le Réseau-L se divise en trois catégories :

1. les structures préscolaires uniquement (4 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire)
 - a. 1 IPE municipale ;
 - b. 2 IPE municipales en partenariat avec des entreprises ;
 - c. 3 IPE privées subventionnées de quartier ;
 - d. 15 IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises ;
 - e. 10 IPE à temps d'ouverture restreint (halte-jeux) ;
 - f. 1 IPE de type « article 50, alinéa 2^{bis} de la loi sur l'accueil de jour de l'enfance² » ;
2. les structures mixtes pré et parascolaires (1-2P)
 - a. 11 IPE municipales ;
 - b. 12 IPE privées subventionnées de quartier ;
 - c. 6 IPE privées subventionnées en partenariat avec des entreprises ;
 - d. 1 structure d'accueil familial privée subventionnée ;
 - e. 1 structure d'accueil mixte à la Vallée de la Jeunesse qui complète l'offre d'accueil pour les enfants dès la naissance jusqu'à la fin du cycle initial ;
3. les structures parascolaires uniquement
 - a. 1 IPE d'accueil parascolaire municipale qui se compose de 23 APEMS ;
 - b. 1 IPE privée subventionnée de quartier ;
 - c. 11 centres aérés urbains (CAU) : structures parascolaires pendant les vacances scolaires.

3.1 De l'évolution des missions

D'une prestation essentiellement orientée sur des besoins de garde pour permettre la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle, l'accueil collectif de la petite enfance voit, au fil du temps, ses missions évoluer pour s'adapter au mieux aux besoins et aux attentes des familles.

Ces missions posent les bases professionnelles sur lesquelles s'appuie la Charte fondamentale du Réseau-L dans ses collaborations réciproques entre le SAJE et les institutions. Elles se déclinent en plusieurs parties : missions générales, pédagogiques, sociales, préventives et politiques.

² La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) peut accorder des subventions par l'intermédiaire des réseaux à une structure d'accueil créée par une entreprise, pour autant que cette structure d'accueil poursuive un but non lucratif et ait signé une convention avec un réseau reconnu. Cette convention contiendra notamment les critères d'accessibilité aux places d'accueil, la politique tarifaire appliquée aux parents et les données financières et statistiques à fournir à la FAJE par l'intermédiaire du réseau concerné. La FAJE peut, par voie réglementaire, fixer d'autres éléments devant être contenus dans la convention.

L'une des missions sociales annonce « stimuler l'intégration des enfants et de leur famille dans l'institution et dans l'environnement (cité, quartier, nature) ». Elle prend ainsi en compte l'accueil et l'accompagnement des familles migrantes, donc de leurs enfants, afin de concourir à une intégration de qualité dans le pays d'accueil. Cette prescription peut être mise en corrélation avec la mission préventive « accompagner les familles en contribuant à relever les défis sociaux et éducatifs qui se présentent ».

Le travail des professionnels de l'enfance s'articule alors autour des missions qui leur ont été assignées par des responsabilités explicites. La préoccupation exprimée dans ce postulat de *proposer des moyens ludiques aux enfants d'âge préscolaire afin qu'ils acquièrent le français avant leur entrée en IP* rencontre parfaitement leurs prérogatives et leurs champs de compétences.

De plus, il est à relever que le cadre même de l'IPE dans sa structure professionnelle, collective, ouverte à tous, offre un dispositif adapté pour mettre en œuvre cette intention.

4. Quelques chiffres

Sur le territoire lausannois, ce sont 60 institutions de la petite enfance qui offrent 2'493 places d'accueil préscolaire collectif à temps d'ouverture élargi (avant l'entrée à l'école obligatoire) pour plus de 3'750 enfants âgés entre 4 mois et 4 ans. En outre, 250 enfants en âge préscolaire sont accueillis par des accueillantes en milieu familial (AMF) et environ 200 enfants de 3 à 4 ans dans les 11 haltes-jeux subventionnées par la Ville. Au 31 décembre 2017, 69.3% des enfants âgés de 3 et 4 ans (les deux années précédant leur entrée à l'école) sont accueillis dans une structure d'accueil de la Ville.

Au 31 décembre 2017, 220 enfants, entre 3 et 4 ans, sont inscrits sur la Liste d'attente centralisée (LAC) du Bureau d'informations aux parents (BIP). L'analyse de ces demandes nous montre, d'une part, qu'une bonne majorité de ces inscriptions sur la LAC a un but de socialisation de l'enfant avant l'entrée à l'école et non de conciliation entre vie professionnelle et familiale et d'autre part, que dans certains quartiers (Borde, Valentin, Bourdonnette, Grangette, par exemple), il n'y a plus d'enfants sur la liste d'attente. Une réflexion est en cours au sein du Réseau-L afin d'élargir les critères d'attribution des places en y incluant le facteur d'intégration précoce pour les familles au seuil de la pauvreté ou allophones.

5. Repères théoriques

S'il est reconnu que les parents sont les principaux acteurs du développement de l'enfant, les volontés politiques des différents pays européens s'accordent à concevoir aujourd'hui un partage des responsabilités éducatives par la complémentarité entre les familles et les structures d'accueil, ces services pouvant être conçus plus largement comme soutien aux familles et aux communautés³. En effet, par son organisation et ses contraintes, la famille actuelle est moins outillée pour proposer à ses enfants et de manière régulière, un environnement social structuré et motivant. Les IPE, grâce à leur caractère collectif et professionnel, ont développé des compétences spécifiques en la matière puisqu'elles sont à même d'élaborer un cadre de vie et d'y accompagner les enfants pour qu'ils s'y développent et y progressent harmonieusement.

³ Adema, W., Thévenon, O., « Bébés et employeurs : la Suisse face aux autres pays de l'OCDE », dans La vie économique, revue de politique économique 11 – 2004.

5.1 *Du développement de l'enfant à l'encouragement précoce*

La petite enfance est une période délicate, marquée par des transformations rapides du développement physiologique, moteur, cognitif, linguistique, social et affectif. C'est avant l'âge de 7 ans que le cerveau connaît un développement important lorsque les principales liaisons neuronales se forment (ou ne se forment pas). Les premières années de vie se caractérisent donc chez l'enfant par un immense potentiel d'éveil et de formation, par une réceptivité à l'apprentissage et par une grande soif de découverte.

Pour que cette croissance déploie toutes ses potentialités, un certain nombre de conditions au niveau du cadre de vie méritent d'y être associées. C'est ainsi que l'environnement proche de l'enfant doit lui apporter une sécurité affective conséquente, des repères temporels et géographiques réguliers, des relations sociales enrichissantes et des occasions fréquentes d'expérimentation par le jeu sous toutes ses formes. Cet environnement doit se soucier de donner à l'enfant de l'attention et des soins adaptés à son âge et à son développement en s'appuyant sur les principes d'encouragement précoce⁴.

Le rapport du Bureau lausannois pour les immigrés⁵ (BLI) relève la définition que l'European Agency for the development in special Needs Education donne de l'encouragement précoce :

« L'encouragement précoce se compose des services et des offres au profit des enfants en bas âge et de leurs familles, qui sont mis à disposition suite à une demande pendant une période donnée de la vie d'un enfant ; elles comprennent toutes les mesures qui sont mises en œuvre lorsqu'un enfant nécessite un soutien particulier pour assurer et promouvoir son développement personnel, renforcer les compétences de la famille et promouvoir l'intégration sociale de la famille, ainsi que de l'enfant. Un tel soutien doit être mis à disposition dans l'environnement proche de l'enfant, de préférence à l'échelle locale avec une approche interdisciplinaire orientée sur la famille. »

L'encouragement précoce se définit autour des objectifs suivants :

- soutenir les parents afin qu'ils créent un environnement propre à promouvoir tous les aspects du développement de la petite enfance ;
- soutenir les aptitudes motrices, linguistiques, sociales, émotionnelles et cognitives des enfants ;
- améliorer les chances de réussite scolaire et professionnelle ;
- soutenir le développement et le renforcement de la résistance physique et psychique (résilience) des enfants.

L'éducation précoce des jeunes enfants a pour but d'encourager leurs aptitudes à apprendre par des expériences positives et motivantes et par la mise à disposition d'espaces d'expérimentation et de découvertes. Elle ne vise pas la transmission directe de savoir comme c'est le cas de l'enseignement dans le cadre scolaire. Durant les premières années de vie « les enfants apprennent en sollicitant tous leurs sens. Leur éveil passe donc par la formation de leur capacité de perception et de leur pensée symbolique et langagière, par la différenciation d'un répertoire de sentiments, ainsi que par la représentation intellectuelle d'interrelations et de vécus »⁶.

5.2 *Développement du langage*

La communication débute dès les premiers jours de la vie. La plupart des enfants commencent à parler au cours de leur deuxième année et à 2 ans, ils connaissent environ 50 mots. Entre 4 et 6

⁴ Schulte-Haller M., « Encouragement précoce, recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration » (CFM), 2009.

⁵ Schorderet, P.-A., « Intégration dans le domaine préscolaire : essai de synthèse », BLI – Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, 2009.

⁶ « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse » – un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).

ans, ils ont acquis la grammaire de base de la phrase. L'apprentissage du langage est une acquisition importante de la petite enfance car il ne faut que quelques mois pour que les très jeunes enfants passent de quelques mots hésitants à des phrases construites dans la mesure où un contexte propice est mis en place.

Il est réel que l'apprentissage du langage et les compétences précoces acquises par les enfants en la matière joueront un rôle déterminant dans les futurs apprentissages scolaires et plus particulièrement, la lecture. C'est pourquoi l'acquisition d'un vocabulaire étoffé, l'habileté à jouer avec les mots et les phrases et la conscience de la structure du langage (capacité à identifier, comparer, manipuler les mots parlés) sont les sésames qui ouvrent la porte à la lecture et aux compétences scolaires. De plus, les compétences langagières et de communication procurent des outils essentiels à l'apprentissage des relations sociales et par conséquent à la régulation des comportements et des émotions.

Les chercheurs, les pédagogues et les enseignants s'accordent à relever que la plupart des enfants, si leur base orale est sous-développée et leurs compétences faibles en lecture dès leurs premières années d'école primaire, encourent un risque non négligeable que des difficultés cognitives diverses persistent sur le long terme. A ce sujet, le rapport⁷ de la professeure Margrit Stamm nous apprend que les enfants des milieux moins privilégiés qui grandissent dans les pays ayant développé des systèmes d'éducation précoce performants sont, lorsqu'ils entrent à l'école, pratiquement à égalité de chances avec leurs camarades mieux lotis. En cela, les préoccupations exprimées par Mme Florence Germond dans son postulat sont à prendre en considération puisqu'il est prouvé que des interventions tôt dans l'enfance sont à même de prévenir les problèmes d'apprentissage et leurs conséquences négatives dans la durée.

Puis, n'oublions pas qu'en matière d'éducation, il est beaucoup plus difficile et coûteux de remédier aux problèmes que de les prévenir.

5.3 *Apprentissage du français et migration*

L'importance de la promotion précoce de l'apprentissage des langues pour le développement de l'enfant est unanimement reconnue.

Dans la plupart des cas, les enfants issus de la migration parlent une langue maternelle autre que le français. Ils auront ainsi la chance d'acquérir un multilinguisme qui leur sera utile la vie durant. Pour les parents, la meilleure approche dans ce cas consiste à parler leur langue maternelle avec l'enfant car l'apprentissage du français passe inévitablement par une reconnaissance inconditionnelle de l'origine et de la culture. La recommandation n° 3 du rapport « Encouragement précoce : recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) », au sujet de la promotion intégrative de la langue stipule que : « la promotion de l'apprentissage linguistique dans le cadre de l'encouragement précoce a une fonction doublement intégrative. On doit attribuer à la première langue la reconnaissance et la valeur qui lui reviennent pour le développement des compétences linguistiques de l'enfant ; elle est la langue des sentiments et le socle d'apprentissage de toutes les autres langues. En ce sens les parents doivent être soutenus et incités à la pratiquer à la maison et à créer une ambiance favorable à la communication. Le contact précoce avec la deuxième langue (langue nationale locale) doit être encouragé par des offres correspondantes (dans les garderies de jour, les groupes de jeux consacrés aux langues, etc.). La transmission de la langue doit s'adapter aux besoins et aux capacités de l'enfant pour lui permettre de découvrir son environnement à travers la langue de manière ludique ».

A ce sujet, les ethno-linguistes soulignent que, au-delà des questions d'acquisition de la langue, les phénomènes d'échecs scolaires proviennent fréquemment de rupture identitaire découlant du

⁷ Stamm M. « Education de la petite enfance en Suisse » – étude de base élaborée à la demande de la Commission suisse pour l'UNESCO – Université de Fribourg – 2008.

déracinement. Les pédagogies de la petite enfance ne peuvent donc plus négliger aujourd'hui la dimension identitaire de la langue et de la culture sans laquelle il n'est pas d'éducation. Reconnaître que l'enfant a le droit d'être éduqué - prioritairement en famille - dans sa langue est une donnée de base sur laquelle reposent les valeurs pédagogiques des lieux d'accueil. De ce principe, découlent les prestations offertes à l'enfant et à sa famille qui se retrouvent dans les propos de Michel Vandebroek (2005)⁸ lorsqu'il écrit « la mission principale des éducateurs consiste à réfléchir sur le meilleur accompagnement possible auprès des enfants issus de la migration pour leur permettre d'acquérir la langue nationale, tout en respectant leur individualité et en les aidant à construire leur identité multiple ». Le défi du travail socio-pédagogique consiste donc à « tricoter » entre les cultures d'origines des enfants réunis dans un lieu d'accueil et notre culture locale francophone.

Ainsi, concrètement, dans un lieu d'accueil collectif, l'apprentissage du français se fait principalement par immersion. Toutefois, des activités spécifiques telles que chants, jeux divers, mises en scène, histoires, lectures sont également régulièrement proposées aux enfants. De plus, l'accompagnement de l'enfant dans tous les moments de la vie quotidienne (repas, repos, soins, etc.) permet la verbalisation des actions, l'acquisition de vocabulaire et garantit des échanges fréquents qui sont évidemment de précieuses occasions d'apprentissage. Prononcer les centaines de mots du quotidien, apprendre aux enfants les règles de la vie en groupe, vivre ensemble et partager des moments variés sont autant d'occasions qui donnent un statut à la langue du pays d'accueil entrouvrant les portes à des savoirs plus structurés. Les missions et les orientations pédagogiques du lieu d'accueil valorisent donc, pour les jeunes enfants :

- la reconnaissance de la culture et de la langue d'origine ;
- l'apprentissage du français par immersion et par diverses prestations éducatives (chants, jeux, échanges) proposés à tous sans distinction.

Des études⁹ portant sur des enfants de familles d'immigrés inscrits dans un établissement préscolaire ont fait apparaître que :

- plus longtemps les enfants d'immigrés fréquentent un établissement préscolaire et plus le fossé entre leurs compétences en langue du pays d'accueil et celles des enfants autochtones diminue ;
- la fréquentation préscolaire améliore les résultats scolaires des enfants immigrés au point qu'ils rattrapent les possibilités éducationnelles des enfants des familles autochtones.

5.4 *Place des parents pour éviter de faire à leur place*

On l'a dit, les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants car la famille constitue pour eux le facteur d'influence le plus important.

Néanmoins, force est de constater que les familles migrantes se retrouvent souvent socialement et économiquement défavorisées. Pour contribuer à leur intégration, différentes mesures, allant à leur rencontre, peuvent être mises en place par les lieux d'accueil qui jouent ainsi un rôle « d'école des parents » et contribuent à une fonction de « double socialisation de l'enfant et de ses parents » confrontant les modèles éducatifs familiaux et éducatifs institutionnels. Les liens créés entre l'univers familial et le monde extérieur encouragent la coopération, l'engagement des parents et les placent dans une posture où l'enfant – par sa fréquentation du lieu d'accueil – devient un agent d'intégration familiale.

Grâce à l'accueil de l'enfant dans un cadre collectif en tenant compte des différentes considérations présentées plus haut, les professionnels développent des concepts de prise en

⁸ Vandebroek M., « Eduquer nos enfants à la diversité », Erès, Toulouse, 2005 – 2008.

⁹ Informations dues à Clauss S. et B. Nauck, 2008, « La situation des enfants d'immigrés en Allemagne », étude documentaire, rapport préparé pour le centre de recherche Innocenti de l'UNICEF dans le cadre de l'ouvrage « Les enfants de familles d'immigrés dans les pays riches », édité par D. Hernandez.

charge inclusifs – également pour les familles – et tissent avec elles l'étoffe sociale qui œuvre à la transmission de la langue sans oublier la promotion des aptitudes sociales, cognitives, émotionnelles et motrices. La création de lien entre l'univers familial et le monde extérieur constitue un autre élément essentiel du concept d'encouragement précoce.

5.5 Orientations

Au vu de ce qui précède, nous proposons quelques orientations sur lesquelles s'appuyer pour élaborer des objectifs plus concrets.

Orientation 1

L'accueil collectif de jour de la petite enfance, par son dispositif existant et ses perspectives de développement, est à même de répondre aux intentions exprimées dans ce rapport-préavis.

Orientation 2

Les principes d'encouragement précoce représentent le socle professionnel sur lequel repose les intentions exprimées dans ce rapport-préavis.

Orientation 3

Dans un esprit d'enrichissement mutuel, afin d'éviter des stigmatisations hasardeuses et pour favoriser une mixité sociale et culturelle, une offre – s'adressant sans distinction à tous les enfants et les parents lausannois – est privilégiée.

C'est dans ce cadre que la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2016 – 2021 sous le thème « PARTAGER » et au chapitre « Une ville pour les familles » :

- poursuivre le développement de l'accueil pré et parascolaire. Garantir une place d'accueil pour les enfants de 4 à 10 ans en améliorant sensiblement les infrastructures parascolaires. Tendre à ce que chaque enfant entre 3 et 4 ans puisse bénéficier d'une place d'accueil de jour et diminuer la liste d'attente en place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

Cette volonté de tendre à l'universalité de la prestation d'accueil pour les enfants avant d'entrer à l'école obligatoire permet au SAJE de poursuivre sa mission de développement.

6. Exemples de projets hors Lausanne

Une recherche des différents projets mis en place dans certains cantons et à l'étranger permet de constater que la problématique préoccupe également d'autres collectivités et que des solutions diverses sont proposées à l'intention des familles et des jeunes enfants. Il s'agit d'une offre composite par ses intentions (égalité des chances, prévention, intégration), ses prestations (visites à domicile, cours, entretiens, accueils des enfants) et ses acteurs (professionnels du social, du paramédical, de l'éducation). Ce constat permet d'avancer que le « projet idéal » duquel pourrait s'inspirer ce rapport-préavis n'existe pas dans sa globalité et qu'il est à construire à partir des moyens et des dispositifs existants.

Afin d'étoffer la réflexion, quelques projets « choisis » sont présentés ci-dessous. Ces exemples sont tirés du rapport du BLI¹⁰ – excluant les lieux d'accueil collectifs de jour de la petite enfance – qui poursuivent des buts d'intégration et d'apprentissage du français en Suisse.

¹⁰ Op. cit.

6.1 Programme schritt:weise

Divers projets inspirés de ce concept existent à Ostermundigen, Berne, Winterthour, Zurich et depuis 2013 dans le Canton de Vaud

La Ville de Lausanne collabore depuis 2013 avec le programme pilote « Apprendre en jouant, petits:pas » en mettant à disposition gratuitement des espaces de rencontres de groupes dans les locaux de la garderie Planète Bleue, sise à la place du Tunnel. La déléguée à l'intégration et le chef du SAJE participent également au groupe d'accompagnement mis sur pied.

Ce programme de jeu et d'apprentissage en faveur de l'intégration sociale est destiné à des familles avec des enfants en âge préscolaire (2-4 ans) vivant en contexte de vulnérabilités et n'ayant pas de prise en charge dans les lieux d'accueil existants de la petite enfance. La prestation « Apprendre en jouant, petits:pas » qui dure 18 mois offre un espace de stimulation du développement global du jeune enfant par le biais d'activités de jeux adaptés. De plus, elle soutient le renforcement des compétences parentales et le lien parent-enfant. Le programme se compose de visites à domicile et de rencontres de groupes. Ces dernières se sont tenues dans les locaux de Planète Bleue et ont bénéficié de l'accueil de l'équipe socio-éducative en place. « Apprendre en jouant, petits:pas » est développé depuis trente ans aux Pays-Bas et a fait l'objet de différentes évaluations dont l'institut allemand de la jeunesse et l'institut Marie Meierhofer pour l'enfant (MMI) de Zurich. En Suisse, c'est l'association « a:primo » qui est porteuse du concept et de son développement (www.aprimo.ch). Ce dispositif, financé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), s'inscrit dans la volonté cantonale de renforcer la lutte contre la reproduction de la pauvreté auprès de la petite enfance. En 2014, une quarantaine de familles lausannoises ont été les premières bénéficiaires du programme avec la collaboration de la prestation « infirmière petite enfance » des pédiatres et du réseau socio-associatif lausannois. La volée s'est achevée en juin 2016. L'âge moyen des enfants au démarrage du programme était de 2 ans et demi. Une dizaine de nationalités se sont côtoyées au travers du programme. La majorité des enfants ne bénéficiait au début du programme d'aucune prise en charge d'accueil collectif de jour. Deux enfants fréquentaient des halte-jeux à Lausanne au début du programme, un enfant avait quelques plages à la crèche et un autre était pris en charge par une accueillante en milieu familial non affiliée à la Ville. Depuis l'été 2016, un nouveau cycle a été lancé à Lausanne et région avec 21 enfants. Actuellement, ce sont une dizaine de familles lausannoises qui sont impliquées dans le programme. Une nouvelle vague de familles a démarré en février 2017 et là encore plus de dix inscriptions lausannoises sont confirmées. Le DSAS prévoit le déploiement au niveau cantonal.

6.2 Primano – Frühförderung

Programme vaste et en construction élaboré en collaboration avec les projets « Paysages éducatifs » à Berne

Plusieurs projets pilotes qui visent à proposer des visites à domicile, des rencontres mensuelles avec les familles et un travail avec les enfants – âgés entre 2 et 4 ans – favorisant le jeu, l'apprentissage de la langue et la motricité des enfants.

Concept

- objectifs : intégration, égalité des chances, santé communautaire ;
- encourager des « possibilités de découvertes » pour les enfants par la mise en place de groupes de jeux sous forme de trois modules qui abordent les thèmes de la langue, la nourriture, les compétences sociales ;
- apporter de l'aide aux parents par des échanges et des informations diverses ;
- favoriser l'accès des enfants dans des lieux collectifs ;
- toucher les quartiers défavorisés par des personnes clés (souvent des mamans du quartier qui y sont bien intégrées et qui connaissent les prestations à disposition des familles) ;

- approcher les familles défavorisées et isolées par des actions diverses dans la rue, devant les supermarchés, etc.

6.3 *Spielgruppen plus + Schrittweise*

Ville de Zurich

- vaste programme de prévention favorisant l'encouragement précoce et concernant les jeunes enfants ;
- mise sur pieds de groupes de jeux pour les petits enfants, visites à domicile et cours divers à l'intention des parents ;
- originalité : le recrutement des enfants en difficultés en consultant le registre de l'assurance sociale ;
- souhait de créer un « réseautage » spécifique à l'encouragement précoce (entre l'assurance sociale, les médecins, les services de la petite enfance et les autres institutions comme le sport, les associations de quartier, les institutions, associations liées...).

6.4 *Piccolo Voice et Mama Voice*

Ecublens

La Commission d'intégration et d'échange Suisses - Etrangers de la Commune, en collaboration avec la Direction des écoles d'Ecublens et l'Association des parents d'élèves, organisent un cours de sensibilisation au français à l'intention des enfants de langue étrangère qui vont débiter le cycle initial. Cette formation est financée par la Commission d'intégration. Aucune participation financière n'est demandée aux parents. Cette formation se déroule de la manière suivante :

- les cours ont lieu chaque année, de mars à juin, les mercredis matin et après-midi, à raison d'une heure et demi par leçon ;
- chaque enfant suit un cours par semaine durant 12 semaines ;
- les cours sont dispensés par des enseignantes 1-2 P ou formées ou par des mamans d'élèves ;
- il y a deux enseignantes par classe ;
- les classes sont composées de 10 enfants environ ;
- le programme comprend l'apprentissage de la vie en groupe, les éléments de socialisation de base, ainsi que les thèmes suivants : les couleurs, la famille, l'école, les différentes parties du corps, la maison, l'école, les animaux. Cet apprentissage se fait au travers de différents moyens pédagogiques (chansons, dialogues, jeux, bricolages, etc.).

Dans le but de compléter cette offre aux enfants, la Commission d'intégration et d'échange Suisses - Etrangers d'Ecublens, en collaboration avec l'association « Français en Jeu » et avec le soutien de la Municipalité, a créé un cours de français pour les parents dont les enfants participent au programme Piccolo Voice. Plusieurs communes vaudoises se sont inspirées de l'exemple d'Ecublens et ont développé des programmes similaires. Le SAJE va proposer au Conseil d'établissements d'étudier ce projet et, si intérêt, de le mettre en œuvre à Lausanne.

7. Offres actuelles à Lausanne

A Lausanne, outre la soixantaine de lieux d'accueil petite enfance (y compris les haltes-jeux), il existe d'autres associations qui poursuivent, à l'intention des jeunes enfants et de leurs familles, des objectifs d'intégration en proposant diverses interventions. Ces institutions mettent l'accent sur des actions de prévention en promouvant la création de lien social et de soutien à

l'éducation. C'est le cas, par exemple pour la Maison Ouverte et Arc Echange. D'autres, explicitement à l'intention des familles migrantes, accordent des prestations d'intégration sociale et/ou professionnelle (Appartenances, Français en jeu, etc.). Cependant, leurs missions principales divergent en fonction de leurs ancrages organisationnels, c'est ainsi qu'elles apportent, grâce à leur diversité, des prestations complémentaires qui ne se superposent pas mais se complètent. Il n'en demeure pas moins que les lieux d'accueil de la petite enfance permettent de concerner un plus grand nombre de familles. En poursuivant leurs objectifs internes de socialisation et d'accompagnement, ils s'enrichissent de bénéfices secondaires par les échanges entre les familles et le personnel éducatif et par les rencontres entre parents.

Outre sa réflexion pour élargir les critères d'attribution des places d'accueil en y intégrant le facteur d'encouragement précoce pour les familles au seuil de la pauvreté ou allophones, le SAJE a développé plusieurs projets visant un objectif d'intégration :

- le projet Planète Bleue à la Borde ;
- le projet Accueil parents-enfants au CVE de Montoie ;
- le projet Kimal'é au CVE de Zig Zag Zoug dans le quartier des Faverges.

De plus, nous rappelons les deux projets consacrés au domaine « encouragement précoce » soutenus par le programme communal d'intégration lausannois :

- le projet l'001 Histoires par l'Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM) ;
- le projet Place aux histoires par l'Association Osons les livres.

7.1 La Borde : Planète Bleue

Suite au postulat déposé en mai 2009 par Mme Florence Germond, concernant la problématique des enfants allophones arrivant à l'âge scolaire sans connaître le français, le SAJE mandatait le Groupement romand d'accueil et d'actions psychiatrique (GRAAP) qui exploitait déjà une petite structure d'accueil de jour de 22 places, pour réaliser un projet innovant¹¹. Le SAJE a validé ce projet d'ouverture de 20 places d'intégration pour l'accueil d'enfants allophones et/ou en situation de risque d'exclusion. En septembre 2012, à la place du Tunnel 18, la garderie « Planète Bleue » ouvrait ses portes.

Ce projet « Planète Bleue » revêt un caractère novateur car, à ce jour, il n'en existe pas de tel sur le territoire cantonal et au-delà. Si ses particularités peuvent paraître minimales aux yeux du néophyte, elles ne sont pas anodines car elles interviennent directement sur le cadre institutionnel développant :

- de nouvelles collaborations avec les familles par un accueil ponctuel dans le lieu d'accueil et des activités menées de concert avec elles. De plus, un accompagnement des familles – passant par une reconnaissance des différences de pratique en matière d'horaire pour aller vers un fonctionnement adapté aux standards locaux est proposé¹² ;
- des compétences accentuées sur les questions de migration et notamment celles d'acquisition de la langue française. Elles sont partagées, développées et mises, comme ressources, à disposition des IPE qui accueillent également des familles porteuses de profils similaires ;
- un horaire singulier de 9h à 17h, proposant un dîner et un goûter. A ce jour, l'accueil des enfants pour le repas de midi était réservé aux IPE du Réseau-L qui permettent une véritable conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle. Dans les autres cas et

¹¹ BCC séance n° 20/2 du 30 juin 2009, pp. 1285-1286.

¹² De nombreuses expériences montrent que les familles fortement précarisées et isolées fonctionnent selon un horaire qui leur est propre et cadrant peu avec des contraintes extérieures. C'est ainsi que, ne pouvant s'y conformer, elles renoncent parfois à la fréquentation régulière d'un lieu d'accueil. Or, un accompagnement respectueux et progressif leur permet peu à peu d'intégrer le sens que cela représente pour elles et leur enfant de s'astreindre à un cadre horaire régulier qui augmente leurs chances d'insertion.

notamment les halte-jeux, l'horaire type est de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Offrir cette amplitude d'horaire concourt également à l'intégration car les repas et leur diversité de pratiques symbolisent fortement les particularités et les coutumes de chacun ;

- un contenu pédagogique veillant à reconnaître la culture et la langue d'origine des enfants pour les amener à découvrir et à s'approprier le français en toute sérénité et avec curiosité.

Spécificités

Public-cible

- groupe horizontal d'enfants âgés entre 30 mois et 4 ans et demi ;
- mixité entre des familles migrantes en situations précaires ou avec des difficultés financières, culturelles, relationnelles, etc. et des familles suisses ou insérées avec besoin de garde de socialisation, donc pas forcément actives professionnellement. A ce sujet, les recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration¹³ apportent une argumentation pertinente quant à la transversalité du public-cible. Elles stipulent :
 - « La recherche et la pratique montrent que les offres qui privilégient la mixité sociale et ethnique ont des effets positifs en termes d'apprentissage et d'expériences non seulement sur les enfants issus de milieux sans formation mais également sur ceux issus de milieux avec formation.
 - Si l'encouragement précoce s'adressait uniquement aux familles socialement défavorisées d'origine étrangère, il entraînerait non seulement une inégalité de traitement entre les familles socialement défavorisées d'origine suisse et celles d'origine étrangère, mais il pourrait également faire apparaître chez les familles suisses le sentiment d'être moins bien traitées.
 - Le contact précoce des enfants de familles issues de la migration avec la langue et la population locales fournit une contribution efficace à l'amélioration des chances de départ au moment de l'entrée à l'école ».

La garderie Planète Bleue propose des prestations d'accueil à la journée, à temps complet ou partiel, dans un cadre de vie collectif, structuré et stable, répondant aux besoins et au développement des enfants. Ces prestations s'articulent par la prise en compte et la reconnaissance de « l'enfant riche » de Loris Malaguzzi¹⁴ qui désigne un enfant né avec un riche potentiel capable de s'exprimer dans plusieurs langages différents; un enfant actif pour apprendre, qui cherche à comprendre le monde qui l'entoure et à s'y intégrer. Cet enfant est un co-constructeur de savoir, d'identité, de culture et de valeurs. Il « *exige et mérite un accueil dont l'approche soit globale, qui adopte le principe de non séparabilité entre soin et éducation, raison et émotions, corps et esprit* »¹⁵.

Projet pédagogique

En plus d'accueillir individuellement chaque enfant dans un cadre collectif en respectant son identité, son rythme et ses besoins, il est complété des intentions suivantes :

- porter une attention sur l'apprentissage du français tout en reconnaissant la langue et la culture d'origine des enfants et de leur famille ;
- proposer des moyens ludiques de découverte de la langue (jeux, histoires, comptines, scénettes, etc.) ;
- œuvrer à l'intégration concrète des familles dans les lieux d'accueil par le développement d'activités diverses favorisant la rencontre et le partage ;

¹³ Op.cit.

¹⁴ Enfants d'Europe – « Vers une approche européenne de la petite enfance ».

¹⁵ Ibid.

- développer des actions – initiées par les professionnels – d’intégration des familles dans le quartier et l’environnement ;
- offrir un accompagnement respectueux des familles en ce qui concerne les horaires de fréquentation du lieu d’accueil.

Tout cela demande une qualité d’investissement qui ne s’obtient pas sans une bonne formation des intervenants et sans investissement durable, impossible sans l’appui des pouvoirs publics. Au niveau organisationnel, cette garderie est intégrée au Réseau-L et applique la même politique tarifaire pour les parents.

Au niveau financier, cette structure a été intégrée au budget du SAJE dès 2013. Comme elle remplaçait une petite structure existante de 22 places qui a été transférée lors de l’ouverture du CVE municipal de la Borde, les coûts sont restés maîtrisés. Les déficits couverts par la Ville ont été les suivants :

2012, subvention mixte de l’ancienne et de la nouvelle structure	CHF 440’700.-
2013, subventions de la nouvelle structure	CHF 468’889.-
2014, subventions	CHF 480’000.-
2015, subventions	CHF 490’000.-
2016, comptes	CHF 505’000.-
2017, budget	CHF 540’000.-
2018, budget	CHF 545’000.-

L’augmentation des subventions étant principalement due à la fin des aides au démarrage (FAJE, Office fédéral des assurances sociales).

Après plus de cinq ans d’ouverture et quelque nonante enfants et leur famille accueillis, le bilan est positif. Un rapport d’évaluation peut être téléchargé en ligne¹⁶. Néanmoins, le coût d’une telle structure est trop élevé. La volonté de la Municipalité n’est donc pas de reproduire ce projet à l’identique mais de l’adapter dans d’autres quartiers.

La volonté de la Direction de l’enfance, de la jeunesse et des quartiers est de saisir les opportunités de développement de l’offre pour augmenter la capacité d’accueil des futures structures préscolaires classiques en y incluant 10 ou 20 places supplémentaires d’intégration dans le secteur des *moyens* (enfants de 3 à 4 ans) pour l’accueil d’enfants allophones et/ou en situation de risque d’exclusion dont les parents n’ont pas d’activités professionnelles.

A titre d’exemple concret, la Municipalité a intégré cet élément dans le programme du Mandat d’études parallèles (MEP) qui va être lancé sur la pièce urbaine C du projet Métamorphose aux Plaines-du-Loup. Il est prévu 49 places pour un accueil préscolaire traditionnel et 10 places d’intégration.

7.2 CVE de Montoie : Accueil parents-enfants (APE)

C’est un lieu de « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial ». Voilà plus de trois ans (depuis le 6 novembre 2014) que l’APE de Montoie accueille parents et enfants les jeudis matin, et 30 mois (depuis le 15 septembre 2015) pour les mardis matin. Il figure maintenant en bonnes et dues formes sur la liste des « Espaces de rencontre parents-enfants (PE) de Lausanne et environs », distribuée par le BIP, ainsi que sur le site internet de la Ville. Des flyers sont à disposition chez les pédiatres, à l’EVAM, dans les AEME, les associations Appartenances, Français en jeu, Lire et Ecrire, etc. De plus, des affiches ont été placardées dans le quartier, à forte population migrante, de Montelly. Par le biais de l’Association Osons les livres, l’APE collabore avec le BLI.

¹⁶ Rapport garderie Planète Bleue téléchargeable sur : www.lausanne.ch/rapport-planete-bleue.

L'APE est un espace intermédiaire entre l'intimité du foyer et la vie publique. Cette structure est un lieu de rencontre et de parole qui vise d'une part, à soutenir les parents dans leur fonction parentale, d'autre part, à permettre à l'enfant l'apprentissage des compétences langagières, de la vie sociale et la préparation en douceur à la séparation et à l'autonomie. Faute de places, une partie des petits Lausannois d'âge préscolaire, typiquement ceux dont la maman ne parle pas français et n'a, par conséquent, pas accès au marché du travail, ne bénéficie pas des prestations du Réseau-L. L'APE de Montoie répond ainsi à un vrai besoin et peut satisfaire certaines demandes encore sur la LAC.

C'est un lieu convivial et chaleureux d'accueil, d'écoute et de socialisation. Il est ouvert à tout enfant de 0 à 4 ans – non scolarisé – accompagné d'un ou de ses parent(s) ou de tout autre adulte qui s'en occupe habituellement et avec lequel il se sent en confiance. Les futurs parents y sont également les bienvenus. Les usagers y viennent pour se rencontrer et passer un moment ensemble : échanger, jouer, partager, rire, pleurer, découvrir, explorer et se détendre. Chacun est libre de venir et de repartir quand il le souhaite, il n'y a pas besoin de s'inscrire. Deux accueillantes, professionnelles de l'enfance, sont présentes et disponibles mais l'enfant reste sous la responsabilité de son accompagnant. Une tirelire est à disposition, chacun met un sou en fonction de ses possibilités, il est important que les bénéficiaires ne se sentent pas assistés. Ils participent d'ailleurs volontiers aux frais de la collation ou à l'achat d'un livre ou d'un jouet pour l'accueil. Ces différents aspects en font un lieu à bas seuil d'accessibilité. Situé au Centre de vie enfantine (CVE) municipal de Montoie, dans les locaux du groupe des Ecoliers, l'APE profite de leur disponibilité lorsque les enfants sont à l'école. Les charges financières et d'exploitation de l'APE ne sont donc composées que du traitement et des charges sociales de la responsable et des accueillantes, l'équivalent d'un 25% éducatif, puisque l'infrastructure et le matériel existaient déjà.

La mission de l'APE de Montoie est permettre aux parents d'identifier et d'utiliser les ressources existantes pour répondre efficacement aux besoins de leurs enfants et de renforcer leurs compétences parentales afin de pouvoir faire face à des situations déstabilisantes. Cette prestation est gratuite et couvre la période allant de la grossesse jusqu'à l'âge de 4 ans.

L'APE offre un accueil quels que soient le statut, la culture, la religion, l'orientation sexuelle et la situation familiale. Les populations sont mélangées et un brassage bénéfique s'opère. Vivre dans un groupe proposant des modèles et des supports identificatoires permet aux enfants et à leurs parents de développer une base de sécurité et offre des opportunités d'entraide et de relations structurantes. Pour les enfants venus d'ailleurs, c'est l'occasion de rencontrer, avec leurs parents, des enfants et des adultes, de faire connaissance, de parler français et de tisser des liens.

Pour les enfants qui évoluent souvent sans contact extrafamilial, l'APE est un lieu de transition et de communication qui facilite la socialisation, la séparation notamment lors de l'entrée dans un lieu d'accueil collectif ou à l'école, l'autonomie, l'apprentissage de la citoyenneté dès la petite enfance et l'intégration des familles étrangères.

La grande nouveauté survenue à partir de l'été 2015 est la diversité culturelle grandissante. En effet, les portes de l'accueil s'ouvrent à de plus en plus de nationalités/origines : Pologne, Erythrée, Chine, Colombie, Inde, Kosovo, Turquie, Maroc, Hongrie, Guinée, Portugal, Espagne, Allemagne, Italie, Australie, Angleterre, Finlande, Norvège, Hollande, France. Les accueillantes ont donc pu mettre à profit leurs connaissances en anglais, allemand, espagnol et italien, ainsi que leurs talents en communication non verbale ! Si pour les nouveaux venus ne comprenant pas le français, la première visite et les informations qui l'accompagnent sont données dans leur langue d'origine ou en anglais, les professionnelles mettent ensuite un point d'honneur à leur parler en français. Les enfants allophones sont ainsi « baignés » dans la langue française deux matinées par semaine et les progrès constatés sont bien réels.

De l'ouverture en novembre 2014 jusqu'à décembre 2016 (d'abord un matin par semaine durant un an, puis deux matinées hebdomadaires), nous avons enregistré 1'600 visites d'usagers, soit

850 visites d'enfants et 750 visites d'accompagnants. Cela représente 700 visites de familles et en moyenne 16 usagers par accueil (huit enfants et huit accompagnants, soit huit familles).

7.3 CVE Zig Zag Zoug : Kimal'é

Kimal'é ? Chaque lettre du nom de cette nouvelle structure d'accueil est l'initiale, dans une langue étrangère, du mot « ensemble »¹⁷. La Fondation Crèche de Lausanne, avec le soutien de la Ville de Lausanne est à l'origine de cette initiative : offrir un espace d'accueil pour les jeunes enfants (dès 2 ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école). L'idée est que les enfants accueillis à Kimal'é aient déjà une première expérience de vie sociale et soient familiarisés avec la langue française lorsqu'ils auront l'âge d'aller à l'école. Ils sont Tunisiens, Albanais, Ethiopiens ou encore Sud-Américains. Certains d'entre eux ne parlaient pas un mot de français avant d'arriver au jardin d'enfants Kimal'é, installé dans l'espace de la crèche Zig Zag Zoug.

Deux éducatrices portent ce projet inscrit au cœur du quartier des Faverges où la mixité culturelle est forte. Ce lieu a été ouvert en 2011. Dès les premières semaines, des mots de français émergent déjà. Même si plusieurs enfants comprenaient le français, ils n'avaient pas ou peu l'occasion de le parler. En collectivité, dans un cadre francophone, les premiers échanges se font bien plus rapidement. Ouvert quatre matinées par semaine, en dehors des périodes de vacances scolaire, à Kimal'é, la règle est claire : on ne parle qu'en langue de Molière ! Le projet n'exclut bien évidemment pas les enfants francophones, mais de fait ce sont surtout des familles allophones qui placent leurs enfants ici.

Normalement, seuls les enfants dont les parents travaillent ont accès à une structure d'accueil. A Kimal'é, les parents (et souvent les mamans) n'ont pas besoin de répondre à cette exigence. Même s'ils ne travaillent pas, leur enfant peut être accueilli, histoire de pouvoir bénéficier de l'environnement francophone qu'il offre et de faire leur début en collectivité.

L'intégration sociale passe aussi par ce type de structure. Les premiers pas à l'école devraient en être – c'est l'espoir et l'objectif de ce projet – facilités. Kimal'é est non seulement un accueil pour les enfants, mais également un lieu de rencontre pour les familles. Un matin par mois, un petit déjeuner est proposé aux parents de Kimal'é, afin d'échanger avec leurs « voisins », de partager leurs questionnements et de parvenir à trouver des solutions ensemble. Les parents sont non seulement participatifs lors de ces rencontres, mais également présents en grand nombre lors des fêtes que l'institution organise dans les locaux de la garderie.

Depuis son ouverture, Kimal'é rencontre un réel succès. Le groupe est complet chaque année et les éducatrices mettent régulièrement en place des projets, favorisant ainsi l'accueil des enfants et de leurs familles. Rien ne les retient dans cette collaboration et surtout pas les coutumes et les langues qui en sont devenus une réelle richesse.

Kimal'é, installé au cœur du quartier des Faverges, offre la proximité qui donne à ce projet un maximum de chances de succès.

7.4 Institut suisse Jeunesse et Médias 1001 histoires

L'Institut suisse Jeunesse et Médias développe le projet « 1001 histoires » dans le cadre de l'encouragement précoce, en collaboration avec le BLI pour le territoire communal. En valorisant la langue d'origine, l'objectif est aussi de favoriser l'accès au français, de faciliter l'intégration et de faire connaître aux familles les diverses prestations existant notamment dans le domaine préscolaire. Depuis 2011, environ 40-50 rencontres autour des contes et du livre, dans huit langues différentes, sont mises sur pied chaque année pour les familles allophones et les jeunes enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit ainsi de développer les compétences interculturelles des

¹⁷ K : Kopà = Letton ; I : Impreuna / Issho ni = Roumain / Japonais ; M : Magkasama / Mazi / Miasin = Tagalog / Grec / Arménien ; A : Ansanm = Créole ; L : Le chéile = Irlandais ; E : Ensemble.

personnes migrantes, aussi bien de celles qui participent aux rencontres, que des animatrices et animateurs qui conduisent ces rencontres et qui suivent une formation gratuite de trois jours.

7.5 Association Osons les livres – Place aux histoires

Ce projet vise à atteindre des familles allophones avec de jeunes enfants, mais également des personnes de tout niveau social et de tout âge. L'objectif est de les inviter à pratiquer le langage du récit ensemble pour qu'il soit appliqué au quotidien. Développé, dès 2014, par des professionnelles de la petite enfance, particulièrement engagées dans le domaine de l'encouragement précoce, cette mesure est complémentaire à « 1'001 histoires », puisque la narration des contes se déroule en français. Il vise à mobiliser autour de la lecture, dans un premier temps, deux quartiers lausannois dont la mixité est forte. D'autres expériences dans d'autres quartiers seront réalisées, dans un deuxième temps.

8. Réponse au postulat de Mme Florence Germond

8.1 Rappel du postulat

Le postulat de Mme Florence Germond exprime la préoccupation des enfants entrant à l'école avec des connaissances du français trop faibles ou inexistantes et des difficultés scolaires durables qui peuvent s'ensuivre. Il propose des cours de français gratuits avant l'âge scolaire, en complémentarité aux cours intensifs qui peuvent être proposés aux enfants dans le cadre de leur scolarité obligatoire. Ces cours seraient assortis de diverses informations sur le dispositif existant. L'objectif exprimé est de « sensibiliser ces enfants d'âge préscolaire sous forme ludique et sur une base volontaire à la langue française avant leur entrée à l'école ».

8.2 Réponse de la Municipalité au postulat

Les initiatives déjà en place présentées ci-dessus répondent dans une large mesure au postulat de Mme Florence Germond. Ceci dans la mesure où ledit postulat proposait en particulier d'offrir des cours gratuits de français (ou avec participation symbolique) aux élèves allophones avant la rentrée scolaire.

La Municipalité propose de consolider cette offre en :

- adaptant, dans d'autres quartiers, l'expérience pilote menée à la Borde qui permet l'accueil d'enfants allophones et/ou en situation de risque d'exclusion de 2 ans et demi jusqu'à l'âge d'entrée à l'école et de leurs parents (les mères en particulier) qui n'ont pas accès aux structures d'accueil classique ;
- soutenant les initiatives des centres de vie infantine qui développent des accueils ciblés les matins entre 9h et 11h30 lorsque les enfants 1-2P sont à l'école ;
- étendant l'attribution des places d'accueil à d'autres enfants avec des objectifs de sociabilisation et en particulier aux enfants allophones dont l'un des parents n'a pas d'activité professionnelle rémunérée, dans certains quartiers où le besoin en places d'accueil pour les enfants de 3 à 4 ans dont les parents travaillent est résolu ;
- créant un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents (les mères en particulier) comme le projet Piccolo Voice. Ce fonds, doté d'un capital de CHF 50'000.– par année sur trois ans et renouvelable par voie budgétaire, serait administré par le SAJE, en collaboration avec le BLI, sous la direction du conseiller municipal en charge de la politique d'accueil de jour de l'enfance.

9. Cohérence avec le développement durable

La réponse à ce postulat est cohérente avec la philosophie de développement durable développée à Lausanne.

10. Aspects financiers

Il est très difficile de mesurer les incidences financières puisqu'il s'agira de saisir les opportunités ou les projets qui seraient proposés. La Municipalité demande, pour mettre en œuvre les propositions présentées ci-dessus, de fixer une enveloppe de CHF 350'000.- d'augmentation maximale du budget du Service d'accueil de jour de l'enfance d'ici à la fin de l'année 2021 dont CHF 300'000.- pérennes et CHF 50'000.- ponctuelles sur trois ans dès septembre 2018.

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.7	2.6	3.6	4.6	4.6
Charges de personnel	70.0	240.0	342.8	449.6	1'102.4
Charges d'exploitation	30.0	30.0	50.0	70.0	180.0
Fonds spécial	15.0	50.0	50.0	35.0	150.0
Total charges suppl.	115.0	320.0	442.8	554.6	1'432.4
Diminution de charges (15% parents)	17.2	48.0	67.2	84.9	217.3
Revenus FAJE	18.2	67.6	93.6	119.7	179.4
Total net	79.6	204.4	282.0	350.0	1'035.7

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018/04 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » ;
2. de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents (les mères en particulier) ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter les montants nécessaires aux nouveaux projets à hauteur maximale de CHF 350'000.- sur l'actuelle législature dont une nouvelle subvention à la rubrique 5900.319 « Impôts, taxes et frais divers » afin de doter ce fonds d'un capital de CHF 50'000.- par année sur trois ans et renouvelable par voie budgétaire.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

Le secrétaire :
Simon Affolter